

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ

MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 12 mai 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 12^e jour du mois de mai 2025, 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de soumission – TP-2025-31 – Acquisition d'un camion 10 roues châssis
2. Acceptation de soumission – TP-2025-32 – Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial
3. Octroi de contrat – Services professionnels pour les travaux dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
4. Adoption du Règlement numéro 2025-1212 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux*
5. Adoption du Règlement numéro 2025-1213 *modifiant le Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*
6. Fonds de développement régional – Subvention organisme de Boischatel
7. Achats au fonds de roulement
8. Autorisation de dépenses – Surveillance du territoire
9. Autorisation de dépenses – Végétalisation de la briqueterie Citadelle
10. Période de questions
 - 10.1 Membres du conseil
 - 10.2 Public
11. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2025-05-150

1. **Acceptation de soumission – TP-2025-31 – Acquisition d'un camion 10 roues châssis**

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2025-31 – Acquisition d'un camion 10 roues châssis;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 8 mai 2025, 11 h;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Camions GLOBOCAM Québec et Lévis inc. pour un montant total de 262 143 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion 10 roues châssis.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1130*.

2025-05-151

2. **Acceptation de soumission – TP-2025-32 – Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial**

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2025-32 – Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 8 mai 2025, 14 h;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- **D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Deltec Construction 2022 inc. pour un montant total de 336 565,29 \$, taxes incluses, pour le déplacement et la réinstallation d'un bâtiment unifamilial;**
- **Que la somme estimée à 150 163,08 \$, plus taxes nettes, pour le déplacement du bâtiment soit prise à même le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1175*;**
- **Que la somme estimée à 142 566,02 \$, plus taxes nettes, pour les autres travaux rattachés au contrat soit prise à même l'excédent accumulé non affecté.**

2025-05-152

3. **Octroi de contrat – Services professionnels pour les travaux dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

Considérant les travaux à réaliser dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant que la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation de plans et devis;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant l'offre de prix reçue de la firme ARPO Groupe-Conseil inc.;

Considérant la recommandation du greffier et directeur administratif et des projets spéciaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réalisation des plans et devis en lien avec les travaux dans le cadre du PIIRL à la firme ARPO Groupe-Conseil inc. pour un montant total estimé à 52 025 \$, plus taxes, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le futur *Règlement d'emprunt numéro 2025-1207*.

2025-05-153

4. **Adoption du Règlement numéro 2025-1212 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les annexes 1 et 5 du *Règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux*;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1212 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux* soit adopté et soit classé dans le livre des règlements.

2025-05-154

5. **Adoption du Règlement numéro 2025-1213 modifiant le Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'article 6.2.2 du *Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie* afin de préciser les matériaux acceptés pour les branchements privés d'eau potable;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025, ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2025-1213 modifiant le Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie* soit adopté et soit classé dans le livre des règlements.

2025-05-155

6. **Fonds de développement régional – Subvention organisme de Boischatel**

Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour soutenir des projets d'organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité;

Considérant la demande d'aide financière reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500 \$ à l'Association de la Famille Trudel(le) inc. pour l'année 2025.

2025-05-156

7. **Achats au fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour un montant de 7 599 \$, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-05-157

8. Autorisation de dépenses – Surveillance du territoire

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en place un projet pilote visant à accroître la sécurité sur le territoire et d'avoir davantage de surveillance;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Trudel Services de sécurité ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'entreprise Trudel Services de sécurité à effectuer de la surveillance sur le territoire de la Municipalité pour un montant estimé à 15 000 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-05-158

9. Autorisation de dépenses – Végétalisation de la briqueterie Citadelle

Considérant le projet de verdissement et d'embellissement de la carrière de l'ancienne briqueterie Citadelle;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Aquabisson;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser une dépense estimée à 9 000 \$, plus taxes, pour les travaux de végétalisation de la carrière de l'ancienne briqueterie Citadelle effectués par l'entreprise Aquabisson.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

10. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 19 h 37 et s'est terminée à 19 h 37.

2025-05-159

11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 37.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».